

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **00273**

Société :

146619

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **DAOUIA HANANI**

Date de naissance : **1932**

Adresse : **LOT YAKSOUR N° 9 Rue 22 H H**

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BENHLIMA MOHAMMED
Médecin Généraliste
BIR JIDID
Tel: 0523 360590

Date de consultation : **12/01/2023**

Nom et prénom du malade : **DAOUIA HANANI**

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

gastrologie constipation HTA glaucome

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

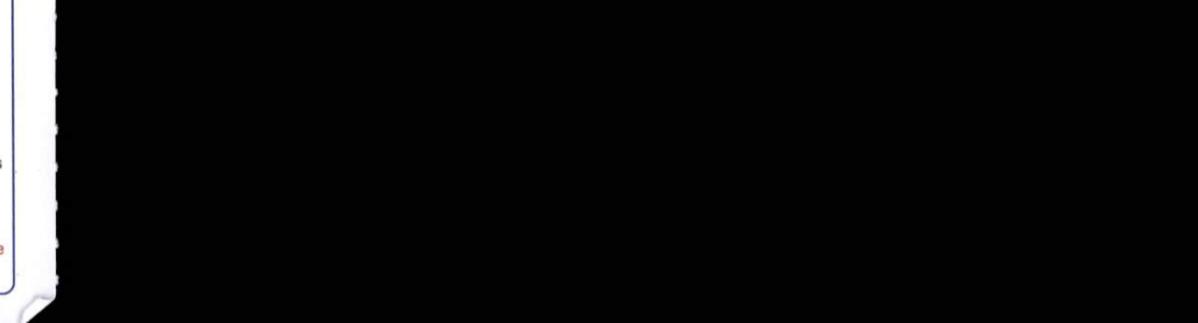
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/11/2023		C	200,00	
14 JAN 2023		C gratuit		<p>Dr. BENHIMA MOHAMMED Médecin Généraliste BIR JIDID 0523 360590 BENHIMA MOHAMMED</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <i>Pharmacie de Dispe</i>	12/07/2023	848,80 DH
	14/07/2023	198,20 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
EST HORAIRES COLONEL GROS - CBH 05 22 20 35 85 / 05 22 27 66 74 Fax 05 22 20 35 15	13/01/23	B770	1056,80 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

		CCEFFICIENT DES TRAVAUX													
<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td colspan="2" rowspan="2">D</td> <td colspan="2">H</td> </tr> <tr> <td>25533412 00000000 35533411</td> <td>21433552 00000000 11433553</td> </tr> <tr> <td colspan="2" rowspan="2">G</td> <td colspan="2">B</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> </tr> </table>		D		H		25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G		B					
D				H											
		25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553												
G		B													
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>		MONTANTS DES SOINS													
		DATE DU DEVIS													
		DATE DE L'EXECUTION													

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

PPV: 27/09/00
EXP: SEP 2024
LOT: M21154

Dr BENHLIMA Moha

Cabinet de Consultatio

Diplôme d'Université de Bordeaux

Spécialiste en Médecine du Travail

Diplôme Universitaire en Echographie

Mastère d'Université de Paris 6 en Marketing Santé et Société

Diplôme Inter-Universitaire de Paris 7 en Recherche Clinique

Diplôme de Doctorat en Médecine



DUPHALAC 66,5%
SOL BUV 200 ML
LOT : 22E005
PER : 12/2024

P.P.V : 45DH40
6 118000 010494

LOT/EXP.:
EY1145
ER1234
01/2024
PPV 127DH00

Birjdid, le..... 12 JAN. 2023

Nom Prénom : HANAN Djamaia

ORDONNANCE

12-01-2023

~~110,00DH = 140,00~~
98,20x3 = 294,60

Vepren 150

1 gr/1

x 3 mois

Xalatan collyre

1 gtt/1 2 yeux

x 3 mois

Ashardil 75

1 gr/1 à midi

x 3 mois

Fosavance 70/5600

x 3 mois

1 gr/1 semaine

Duphalac 66,5%

1 ca/s 3x/1



45,40

20,40

193,60

gedes 20
1 gélule/1 le soin

LOT 211488
EXP 03/2024
PPV 52.80DH

LOT/EXP.:
EY1145
ER1234
01/2024
PPV 127DH00

Lotissement Mabrouka, angle Av. Hassan II Av. Laâyoune Birjdid 24150 Bo

0523 36 05 90 0675 00 91 62 benhlimam@gmail.com

INPE : 111165874

ICE : 001639995000053

Dr. BENHLIMA MOHAMMED
Médecin Généraliste
BIR JIDID
Tel: 0523 360990

6 1 1 8 0 0 1 1 6 0 4 7 1
Fosavance 5600 UI
4 comprimés
DISTRIBUE PAR MSD MAROC B.P. 136 - BOUSKOURA
P.P.V: 193,60 DH



DIMANCHE

20,00

20,00

20,00

ASKARDIL®

(Acide acétylsalicylique)

FORMES PHARMACEUTIQUES ET PRÉSENTATION

- Comprimés dispersibles à 75 mg : boîte de 30 comprimés
- Comprimés dispersibles à 160 mg : boîte de 30 comprimés

COMPOSITION QUALITATIVE

Comprimés dispersibles à 75 mg
Acide acétylsalicylique
Excipient : qsp 1 comprimé dispersible
Comprimés dispersibles à 160 mg
Acide acétylsalicylique
Excipient : qsp 1 comprimé dispersible

CLASSE PHARMACOTHÉRAPEUTIQUE

Antithrombotique/inhibiteur de l'agrégation plaquettaire.

DANS QUELS CAS UTILISER CE MÉDICAMENT?

ASKARDIL® contient de l'aspirine. Il est prescrit dans ce seul ou associé à d'autres médicaments.

La prise d'ASKARDIL® ne peut être faite que sur prescription.

CONTRE-INDICATIONS

- Ce médicament ne doit pas être utilisé dans les cas suivants :
 - Allergie connue à l'aspirine ou aux anti-inflammatoires.
 - Ulcère gastrique ou duodénal évolutif.
 - Maladie hémorragique.
 - Traitement concomitant par le méthotréxate ou les anti-tumoraux à fortes doses (supérieures à 3 g/j).
 - Grossesse à partir du 6^{ème} mois, en dehors d'utilisation sous surveillance spécialisée.
 - Aspartam : est contre indiqué en cas de phénylcétoneurie.
 - Il ne sera généralement pas utilisé, sauf avis contraire du pharmacien.
 - Saignements gynécologiques anormaux ou règles.
 - Goutte.
 - Traitement concomitant par les anticoagulants oraux, ou par d'autres anti-inflammatoires.
 - L'allaitement est déconseillé pendant le traitement.

EN CAS DE DOUCE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

MISES EN GARDE SPÉCIALES ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Antécédents d'ulcère de l'estomac ou du duodénum.
- Antécédents d'hémorragies digestives.
- Hypertension artérielle.
- Diabète.
- Port de stérilet.
- Médicament réservé à l'adulte.
- Prévenez votre médecin en cas de : asthme, hémorragie gastro intestinale, insuffisance rénale, de geste chirurgical même mineur car risque d'hémorragie secondaire à l'effet antiagrégant plaquettaire de l'aspirine.
- ASKARDIL® ne contenant pas de sodium, il peut être administré en cas de régime désodé ou hyposodé.
- Maladie des reins.

EN CAS DE DOUCE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

INTERACTIONS MÉDAMENTEUSES

AFIN D'ÉVITER D'ÉVENTUELLES INTERACTIONS ENTRE PLUSIEURS MÉDICAMENTS ET NOTAMMENT :

- Les anticoagulants oraux : majoration du risque hémorragique.
- Uricosuriques : diminution de l'effet uricosurique.
- Méthotréxate utilisé à des doses > 15 mg/semaine, augmentation de la toxicité surtout hématologique.
- Autres anti-inflammatoires : majoration du risque ulcérogène et hémorragique si l'aspirine est administrée à des doses > 3 g/j.
- Héparine.

SIGNEZ SYSTEMATIQUEMENT TOUT AUTRE TRAITEMENT EN COURS A BASE D'ASPIRINE A VOTRE MÉDECIN OU A VOTRE PHARMACIEN AFIN DE NE PAS DÉPASSER LES DOSES MAXIMALES CONSEILLEES.

ASKARDIL® 75 mg 30 comprimés dispersibles

PPU 22DH40
EXP 03/2024
LOT 10010 8

75 mg
60 mg

اسكارديل 30 قرصاً متحللاً 75 ملجم

ASKARDIL® 75 mg

30 comprimés dispersibles



6 118000 033189

110615F56086E210920

autres

Dr. BENHLIMA MOHAMMED
Médecin Généraliste
BIR JIDID
Tel: 0523 360590

Bilan Biologique

Le : 12 JAN. 2023

Nom/Prénom : HANANI Daouia Age : Sexe : H F

Hématologie

- NFS
- Plaquettes
- VS
- CRP
- Hémoculture

Bilan martial

- Fer Sérique
- CTF
- Ferritine
- Transferrine

Hémostase

- Temps de Prothrombine
- TCK
- Fibrinogène
- INR

Glucose

- Glycémie à jeun
- Hyperglycémie par VO
- Hémoglobine glyquée

Ionogramme sanguin

- NA+
- K+
- CI+
- Ca++
- Phosphore
- Mg++
- Bicarbonates (HCO3-)
- Urée
- Crétinine
- Acide urique

Autre : *Vit D₃*

Bilan lipidique

- Cholestérol total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL
- Triglycérides

Fonction hépatique et enzymologie

- Amylasémie
- Bilirubine libre et conjuguée
- Phosphatases acide
- Phosphatases alcalines
- Lactate Déshydrogénase LDH
- Transaminases ASAT , ALAT
- Gamma-GT
- 5'Nucléotidase
- CPK (Créatine Phosphokinase)
- Troponine
- Electrophorèse des protéines EPP
- BNP

Ionogramme urinaire

- Ca++
- Phosphore
- Na+
- K+
- Cl+
- Urée
- Crétinine

Examen des urines

- Protéinurie des
- ECBU
- Antibiogramme

*Centre de Biologie
Dr. BENHLIMA MOHAMMED
Médecin Généraliste
BIR JIDID
Tél: 05 22 20 35 35 / 05 22 27 66 74
3 Rue du Colonel Gros - Casablanca
Fax: 05 22 20 35 75*

Groupage Sanguin

- ABO
- Rhésus
- RAI

Sérologie et immunologie

- VDRL-TRHA
- Hépatite B
 - Antigène Hbs
 - Anticorps Anti-Hbs
 - Anticorps Anti-Hbc
 - Anticorps Anti-Hbe
- Hépatite C
 - Anticorps Anti-HVC
- Sérologie Toxoplasmose
- Sérologie Rubéole
- B-HCG Plasmatique

- Facteur Rhumatoïde :
- (Latex, Waaler Rose)
- Anticorps anti-nucléaires
- Anticorps Anti-DNA natif
- ASLO
- Dosage du Complément

LABORATOIRE CENTRE DE BIOLOGIE DES HÔPITAUX CBH
3, rue du Colonel Gros (Caïd Najem) Quartier des Hôpitaux 20100 Casablanca
Tél : 05.22.20.35.35/05.22.27.66.74
Patente : 36332437 I.F. : 40288423
N° ICE : 0017 10887 0000 70

Fax : 05.22.20.35.15
CNSS : 8036726
Code INPE: 093062362



FACTURE No : 190525

Casablanca, le : 13/01/2023

Pour le compte de : **BM**
N° ICE :

Analyses effectuées le .. : 13/01/23
Sur prescription du : Dr BENHLIMA Mohammed

Identité Patient : **Mme HANANI Daouia**
Code Patient : **289542**

BILAN :

1 NFP	NUMERATION FORMULE PLAQUETTES	B	80
2 EAL	EXPLORATION DES ANOMALIES LIPIDIQUES	B	180
3 U	UREE PLASMATIQUE	B	30
4 CR	CREATININE PLASMATIQUE	B	30
5 VITD	VITAMINE D (25 OH VIT D3)	B	450

TOTAL B : 770

TOTAL HN : 0

MONTANT : 1056,80 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : 1056,80 DH

Dr Maha BENKIRAN
Pharmacien Biologiste
Centre de biologie des hôpitaux Casablanca
Tél: 0522 27 35 35 - 0662 38 03 39

3, rue du Colonel Gros - Casablanca
CENTRE DE BIOLOGIE
DES HÔPITAUX CBH

- Analyses Médicales
- Biologie Spécialisée
- Procréation Médicalement Assise

BM

EXAMEN du : 13/01/23 à 17h07

Édité le : 13/01/23 à 18h08

Mme HANANI Daouia

Patient 289542 Né(e) le 01/01/1931

PRESCRIPTEUR : Dr. BENHLIMA Mohammed

Prélèvement transmis au Laboratoire

Page : 1 / 6

EXAMEN HEMATOLOGIE

NORMES

ANTECEDENTS

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(Technique Cytométrie de Flux sur SYSMEX XN 1000)

HEMATIES..... 4,23 M/mm³ (4.0 à 5.3)

Hémoglobine..... 11,4 g/dL (12.5 à 15.5)

Hématocrite..... 35,4 % (37 à 46)

V.G.M..... 83,7 fl (80 à 95)

T.G.M.H..... 27,0 pg (28 à 32)

C.G.M.H..... 32,2 % (30 à 35)

LEUCOCYTES..... 4 330 /mm³ (4000 à 10000)

Polynucléaires neutrophiles .. 53,6 % (40 à 75)
soit... 2 321 /mm³ (2000 à 7500)

Lymphocytes..... 30,3 % (20 à 45)
soit... 1 312 /mm³ (1500 à 4000)

Monocytes..... 11,5 % (2 à 8)
soit... 498 /mm³ (200 à 800)

Polynucléaires éosinophiles .. 3,7 % (1 à 4)
soit... 160 /mm³ (100 à 600)

Polynucléaires basophiles 0,9 % (0 à 1)
soit... 39 /mm³ (0 à 150)

PLAQUETTES..... 331 Mille/mm³ (150 à 450)

Volume Plaquettaire Moyen ... 11,5 fL (N : 11.5 à 14.5)

Dr. Malika BENKIRAN
Pharmacien Biologiste
Centre de Biologie des Hôpitaux Généraliste
Tél: 06 61 33 23 23 - 06 21 50 50 29

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

Ouverture : Tous les Jours de 7 h à 19 h - Samedi de 7 h à 15 h



Dr Malika BENKIRAN
Pharmacien Biologiste

- Analyses Médicales
- Biologie Spécialisée
- Procréation Médicalement Assise

BM

EXAMEN du : 13/01/23 à 17h07

Edité le : 13/01/23 à 18h08

Mme HANANI Daouia

Patient 289542 Né(e) le 01/01/1931

PRESCRIPTEUR : Dr. BENHLIMA Mohammed

Prélèvement transmis au Laboratoire

Page : 2 / 6

EXPLORATION DES ANOMALIES LIPIDIQUES

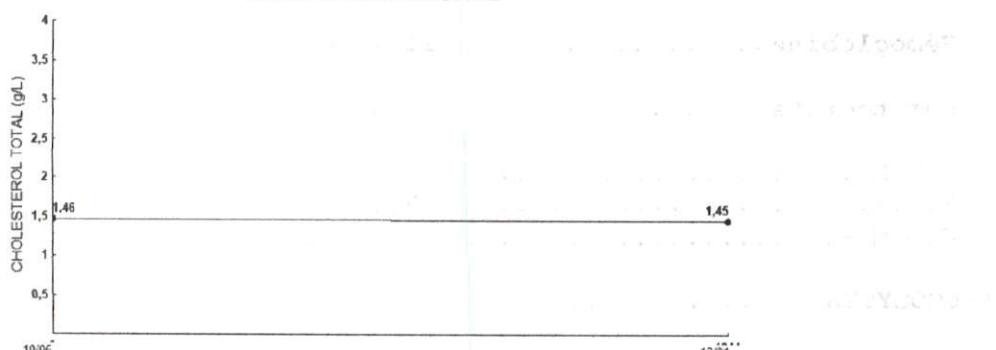
NORMES

ANTECEDENTS

(Méthode colorimétrique enzymatique sur COBAS 6000 - ROCHE)

CHOLESTEROL TOTAL 1,45 g/L (N : < 2.0) 10/05/19 : 1.46
3,74 mmol/L

DOSAGE DU CHOLESTEROL TOTAL



CHOLESTEROL HDL 0,40 g/L (N : < 4.90) 10/05/19 : 0.40
1,03 mmol/L

-HDL < 0.40 facteur de risque cardio-vasculaire

-HDL > 0.60 facteur de protection

RAPPORT CHOLESTEROL / HDL .. 3,63 (N : < 4.90) 10/05/19 : 3.65

Dr. Malika BENKIRAN
Centre de Biologie des Hôpitaux
Tunisie 1000
Tél: 0972 21 37 25 - 1882 26 32 22

CENTRE DE BIOLOGIE DES HÔPITAUX CBH

3, rue du Colonel GROS CASABLANCA

BM

Mme HANANI Daouia

Code Pat 289542 Né(e) le 01/01/1931

PRESCRIPTEUR : Dr. BENHLIMA Mohammed

EXAMEN du : 13/01/23 à 17h07

Édité le : 13/01/23 à 18h08

Prélèvement transmis au Laboratoire

Page : 3 / 6

CHOLESTEROL LDL 0,77 g/L (N : < 1.60)

10/05/19 : 1.02

1,99 mmol/L

Recommandations de l'AFSSAPS 2005

Résultats à interpréter en fonction du nombre de facteurs de risque (FR) et des objectifs thérapeutiques cités ci-dessous.

Prévention primaire

- Absence de risque cardio-vasculaire LDL < 2,20 g/L
- 1 facteur de risque cardio-vasculaire LDL < 1,60 g/L
- 2 facteurs de risque cardio-vasculaire LDL < 1,60 g/L
- 3 ou plus facteurs de risque cardio-vasculaire LDL < 1,30 g/L

Prévention secondaire

- Haut risque cardio-vasc (maladie coronaire patente) LDL < 1,00 g/L

Facteurs de risque possibles

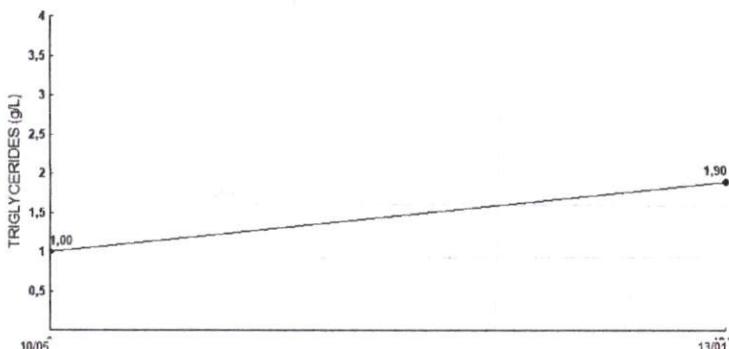
- HTA, tabagisme, âge, diabète type II, antécédents coronariens

TRIGLYCERIDES 1,90 g/L (N : < 1.60)

10/05/19 : 1.00

2,17 mmol/L

DOSAGE DES TRIGLYCERIDES



Aspect du sérum Limpide

IONOGRAMME SANGUIN

NORMES

ANTECEDENTS

UREE 0,29 g/L (N : 0.15 à 0.50)

10/05/19 : 0.35

4,81 mmol/L

(Méthode cinétique en 2 points sur COBAS 6000 - ROCHE)

Dr. MALIKA BENKIRAN
Praticien en Biologie Médicale
Centre de Biologie Médicale CBH
Tél: 0524 21 73 - 0524 22 79

Dr. MALIKA BENKIRAN

مركز المستشفيات للتحاليل الطبية

Centre de Biologie des Hôpitaux

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

Ouverture : Tous les Jours de 7 h à 19 h - Samedi de 7 h à 15 h



Dr Malika BENKIRAN

Pharmacien Biologiste

- Analyses Médicales
- Biologie Spécialisée
- Procréation Médicalement Assise

BM

EXAMEN du : 13/01/23 à 17h07

Édité le : 13/01/23 à 18h08

Mme HANANI Daouia

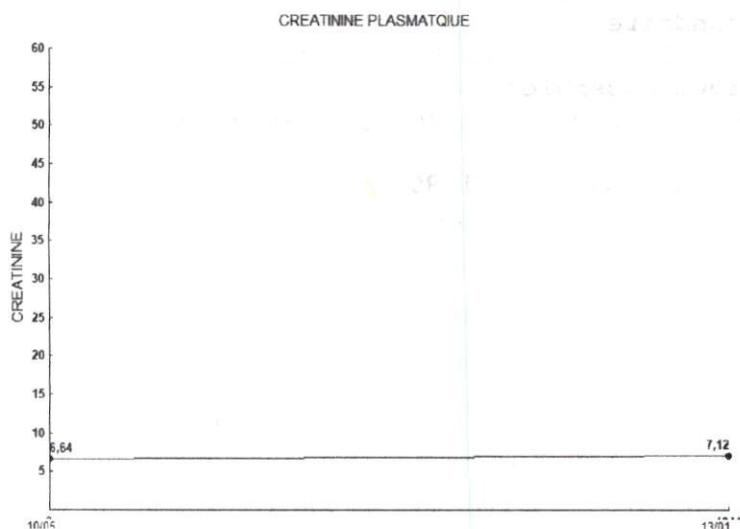
Patient 289542 Né(e) le 01/01/1931

PRESCRIPTEUR : Dr. BENHLIMA Mohammed

Prélèvement transmis au Laboratoire Page : 4 / 6

CREATININE 7,12 mg/L (N : 5.1 à 9.5) 10/05/19 : 6.64
62,66 µmol/L

(Réaction enzymatique, standardisée ID/MS sur COBAS 6000 - ROCHE)



Dr. Malika BENKIRAN
Pharmacien Biologiste
Centre de Biologie des Hôpitaux
06 61 21 51 - 06 62 28 30 44

CENTRE DE BIOLOGIE DES HÔPITAUX CBH

3, rue du Colonel GROS CASABLANCA

BM

Mme HANANI Daouia

Code Pat 289542 Né(e) le 01/01/1931

PRESCRIPTEUR : Dr. BENHLIMA Mohammed

EXAMEN du : 13/01/23 à 17h07

Édité le : 13/01/23 à 18h08

Prélèvement transmis au Laboratoire

Page : 5 / 6

ESTIMATION DE LA CLAIRANCE DE LA CREATININE PAR LA FORMULE DE CKD-EPI
(CKD-EPI : Chronic Kidney Disease - Epidemiology)

FORMULE DE CKD-EPI 74 mL/min/1.73m 10/05/19 : 79

Recommandations selon Clinical Practice Guideline KDIGO 2012

Les Valeurs Normales rapportées à la surface corporelle d'un Adulte (SC : 1.73 m²) :

STADE CKD-EPI	RESULTAT (mL/min/1.73m ²)
I	>ou= 90
II	60-89
III	30-59
IV	15-29
V	< 15

Les formules d'estimation ne remplacent pas la mesure du DFG par méthode de référence et ne sont pas validées pour :

- les patients de type non caucasiens
- les patients âgés de plus de 75 ans
- les patients de poids extrême ou dont la masse musculaire est élevée ou faible
- les patients dénutris ou ayant une alimentation pauvre en protéines animales

Dr. M. BENKIRAN
Centre de Biochimie et Biologie Clinique
Casablanca - Maroc
Tél. 0524 25 75 x 0422 26 02 11

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

Ouverture : Tous les Jours de 7 h à 19 h - Samedi de 7 h à 15 h



Dr Malika BENKIRAN

Pharmacien Biologiste

- Analyses Médicales
- Biologie Spécialisée
- Procréation Médicalement Assise

BM

EXAMEN du : 13/01/23 à 17h07

Édité le : 13/01/23 à 18h08

Mme HANANI Daouia

Patient 289542 Né(e) le 01/01/1931

PRESCRIPTEUR : Dr. BENHLIMA Mohammed

Prélèvement transmis au Laboratoire

Page : 6 / 6

VITAMINOLOGIE

NORMES

ANTECEDENTS

DOSAGE DE LA VITAMINE D

(Technique Immunoenzymatique sur ACCESS Beckman Coulter)

VITAMINE D 24,97 ng/mL (N : 30 à 80)

Les données de la littérature actuelle suggèrent les intervalles suivants :

< à 5 ng/mL : déficit profond

5 à 10 ng/mL : déficit modéré

10 à 30 ng/mL : niveau insuffisant

30 à 80 ng/mL : niveau suffisant

> à 100 ng/mL : toxicité

Dr. Malika BENKIRAN
Centre de Biologie des Hôpitaux
Centre de Biologie des Hôpitaux
Tél. 0522 22 15 95 - 0662 22 11 22